



Extrait du registre
des délibérations du
conseil municipal de
la Ville de Loupian

N° 3142

Conseillers en exercice : 19
Présents ou représentés : 17
Absents : 2

Séance publique du mardi 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, et le mardi 29 du mois de novembre 2022 à 18 heures et 30 minutes, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le 23 du mois de novembre, sous la présidence d'Alain VIDAL, Maire.

Secrétaire de séance : Nicolas CHARBONNIER

Présents : Alain VIDAL, Ghislaine SABORIT, Bernard VIDAL, Céline MULET, Pascal MUSENGER, Pauline MARTIN, Laurent GIBERT, Julie JEANJEAN, Claire TURREL, Nicolas CHARBONNIER, Jeannette ROUZIÈRE VIDAL, André GENNA, Francis PELAYO, Stéphanie GINESTET (quatorze présents)

Procurations(s) : David BLANCHARD à Ghislaine SABORIT, Philippe BRUNEAU à Alain VIDAL, Carine LETALLE à Bernard VIDAL (trois procurations)

Absent(s) : Fanny GARRIGUES, Grégory DUCÉLLIER (deux absents)

Dénomination d'une voie publique : « Rue des Matives »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-29,

Vu la Délibération N° 2947 du mardi 26 janvier 2021 relative au choix du nom de la nouvelle zone artisanale,

Considérant qu'il convient de choisir un nom pour la voie publique située dans la zone artisanale Les Matives.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de nommer la voie publique située dans la zone artisanale Les Matives : « Rue des Matives »

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à passer et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,



Alain VIDAL